

MINISTERE DU TOURISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

PROJET DE CONCEPT NOTE

Projet de Développement des tourbières de la Cuvette Centrale du Bassin du Congo

(PDTCCBC)

Résumé

Publiés en 2017 dans la revue scientifique britannique Nature, les travaux des chercheurs de l'Université de Leeds au Royaume Uni, ont mis évidence l'existence dans la cuvette centrale congolaise, précisément entre les Lac Télé et Lac Tumba en République du Congo et en République Démocratique du Congo, des tourbières parmi les plus importantes au monde, d'une superficie de 145 500 km², représentant trois fois celle de la Belgique, contiennent 30 milliards de tonnes de carbone, soit l'équivalent de 15 à 20 ans d'émission toxiques de CO₂ des Etats Unis, ce stock de carbone est l'équivalent de l'ensemble du carbone stocké au dessus du sol dans les 228 millions hectares des forêts du Bassin du Congo.

Les tourbières représentent un grand intérêt pour atténuer les gaz à effet de serre, responsables du changement climatique, leur conservation permettrait d'atteindre les objectifs du développement durable concernant la santé, l'eau et la vie terrestre.

Bien que ne couvrant que 3 % de la masse terrestre de la planète, les tourbières contiennent autant de carbone que l'ensemble de la biomasse terrestre réunie, deux fois plus de carbone que l'intégralité de la biomasse forestière mondiale, et environ la même quantité de carbone que l'atmosphère.

Libérées par des activités anthropiques, ces quantités de carbone, en se mélangeant avec l'oxygène de l'air, produisent du CO₂, gaz à effet de serre, responsable du réchauffement de la planète dont les conséquences socio-économiques et écologiques ainsi que sécuritaires et politico-diplomatiques sont des véritables défis de notre temps.

A ce titre, **elles constituent une bombe à retardement en mesure si l'on y prend pas garde d'asphyxier la moitié de la planète.**

Consciente de ces enjeux, la République du Congo a organisé du 21 au 23 mars 2018 à Brazzaville, en partenariat avec l'ONU-Environnement et la République Démocratique du Congo, la troisième réunion des partenaires

de l'Initiative Globale sur les Tourbières (IGT), sur le thème «**Valoriser les Tourbières pour la population et la planète**».

Cette troisième réunion de l'Initiative Mondiale pour les Tourbières a donné lieu à la Déclaration de Brazzaville sur les Tourbières. Cosignée par la Ministre du Tourisme et de l'Environnement de la République du Congo, le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République Démocratique du Congo et la Ministre de l'Environnement et des Forêts de la République d'Indonésie, cette Déclaration comporte onze engagements concernant la protection des Tourbières, la recherche de financements dédiés au Développement des écosystèmes qui leur sont liés, le développement durable de la zone concernée etc.

L'Initiative Mondiale pour les Tourbières (IMT), lancée lors de la COP22 de Marrakech en 2016, et dirigée par l'ONU-Environnement, ainsi que par un groupe de plus de 20 partenaires, travaille en collaboration avec les pays détenteurs de tourbières tropicales que sont la République du Congo, la République démocratique du Congo, l'Indonésie et le Pérou, pour permettre d'accélérer et d'amplifier les mesures de conservation, la restauration et la gestion durable des tourbières dans le bassin du Congo et dans le monde, avec des effets bénéfiques sur la population, la biodiversité, la sécurité de l'eau et le climat.

D'où l'intérêt pour la Communauté internationale d'investir massivement dans la protection et la gestion durable de ces tourbières conformément aux dispositions de l'Accord de Paris qui exigent que tout soit fait pour que la température de la planète ne dépasse pas 2°C.

Le bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical de la planète, contenant en outre 10% de la biodiversité mondiale, verra donc se développer un nouveau modèle de développement visant à concilier lutte contre les changements climatiques et développement économique, conformément à l'engagement pris par les Chefs d'Etat à travers la Déclaration de Marrakech.

Mots Clés : Cuvette centrale du bassin du Congo ; République du Congo, République Démocratique du Congo, Initiative Mondiale sur les Tourbières; écotourisme ; éco économie des tourbières, sensibilisation des parties prenantes.

Contexte et justification

La République du Congo, couvre une superficie de 342 000 km² au cœur au cœur du Bassin du Congo, 2^{ème} poumon écologique mondiale après l'Amazonie, et renferme la 3^{ème} plus grande superficie de forêts tropicales dense humide de l'Afrique soit de 23,5 millions d'hectares et environ 12% du massif forestier du Bassin du Congo.

Le Congo a une longue tradition de gestion durable de ses forêts et conservation de son capital naturel. A ce sujet 4.350.418 hectares soit environ 13% de son territoire sont consacré aux aires protégées (parc nationaux, réserve de faune, sanctuaire, domaine de chasse).

Les taux de déforestation dans le pays sont parmi les plus faibles des pays forestiers de la zone tropicale et de la planète soit 0,052 %. Le Congo est donc considéré comme un pays à couverture forestière élevée et à faible taux de déforestation.

Le pays a également aménagé près de 8 millions d'hectares de concessions affectées à l'exploitation forestière. 2,5 millions d'hectares de ces concessions forestières aménagées bénéficient d'une certification accordée par Forest Stewardship Council (FSC). Ce qui fait que la République du Congo dispose à ce jour de la plus grande superficie des forêts certifiées par le FSC en Afrique.

Dans le cadre de la préservation de son capital naturel, le Congo a élaborés des documents de politique et de stratégie dans les domaines du développement durable, de l'environnement, des forêts, des mines, de l'eau, de l'énergie, du foncier et certains sont en cours de révision pour les adapter au défi climatique.

La République du Congo est Partie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et ratifié l'accord de Paris dont l'objectif est limiter le réchauffement de la planète en dessous de 1.5°C.

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, le Congo a adhéré au processus de Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts (REDD+) depuis 2008 et les principaux outils de la REDD+ tels que la Stratégie Nationale REDD+,

le niveau de référence, le système MRV et le système de d'information sur les sauvegardes ont été élaborés.

Le Pays Congo a élaboré avec l'appui du Programme d'investissement Forestier (PIF) et de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale, le Plan d'Investissement de la Stratégie Nationale REDD+.

En novembre 2016, en marge de la COP 22, la République du Congo a signé la Déclaration de Marrakech qui a créée les trois Commissions destinées à assurer la coordination et le suivi de toutes les initiatives menées conjointement sur la lutte contre les changements climatiques et le développement durable parmi lesquelles figure la Commission Climat du Bassin du Congo.

Cette Commission dispose d'un instrument financier qui est le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo. Les pays membres ont identifié à ce jour 24 programmes sectoriels devant soutenir la transition vers une économie bleue.

Ces différentes initiatives marquent la volonté de participer activement à la lutte contre le changement climatique, à la préservation du capital naturel des écosystèmes forestiers en général et des tourbières en particulier en concertation avec les pays de la sous région en particulier et de la planète général.

Vu ce qui précède et compte tenu de la nécessité d'aller très vite à une gestion durable des tourbières , il est urgent de développer des stratégies adéquates liées au développement et à la promotion des tourbières de la cuvette centrale du bassin du Congo en favorisant le développement économique durable de la zone, la diversification de l'économie des Etats, la création d'emplois, la croissance, l'intégration sous régionale et le bien être des populations. la déclaration de Brazzaville issue de la 3^{ème} réunion des partenaires de l'Initiative Mondiale sur les Tourbières constitue l'expression d'une véritable volonté des pays de gérer durablement ces écosystèmes particuliers.

C'est dans ce contexte que le Ministère du Tourisme et de l'Environnement de la République du Congo a décidé de mettre en place un programme de développement des tourbières de la cuvette centrale du Bassin du Congo (PDTCCBC)

Objectif global

Développer l'économie des tourbières de la Cuvette Centrale dans le but de lutter contre les changement climatiques par la préservation de ces écosystèmes particulier et contribuer à la diversification de l'économie d'une éco économie des tourbières, à la création d'emplois, à l'intégration régionale, à la promotion du capital culturel et au bien être des populations riveraines.

Objectifs spécifiques
<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un cadre politique, institutionnel et diplomatique favorable au développement des tourbières ; 2. Mettre en place un cadre institutionnel et législatif favorable à la gestion durable des tourbières ; 3. Développer le système de formation, de recherche sur les tourbières ; 4. Développer un plan de communication pour les parties prenantes sur les tourbières ; 5. Promouvoir un tourisme scientifique pour les tourbières ; 6. Développer des activités génératrices de revenus pour les populations riveraines ; 7. Réaliser les études de faisabilités de différents projets identifiés ; 8. Elaborer et mettre en œuvre le plan marketing et de communication sous régional
Partenaires locaux
Secteur public, secteur privé, organisations sous régionales (COMIFAC), Partenaires Techniques et Financiers (ONU Environnement, Coopération Norvégienne, CAFI, BAD, BDEAC, Banque Mondiale, Union Européenne, ...)
Pays cible
République du Congo, République Démocratique du Congo
Composantes
<p>Composante 1 : Développement du cadre politico-juridique entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo ;</p> <p>Composante 2 : Développement d'un cadre institutionnel et juridique national pour la gestion durable des tourbières ;</p> <p>Composante 3 : Renforcement des capacités des acteurs et structures de gestion durable des tourbières ;</p> <p>Composante 4 : Appui au développement des communautés ;</p> <p>Composante 5 : : Marketing-Recherche et Formation-Communication</p>
Résultats attendus
<ol style="list-style-type: none"> 1. Un Cadre politico-diplomatique, juridico-institutionnel et juridique est en place 2. Le cadre institutionnel et juridique national est mis es en place ; 3. Les capacités des acteurs et structures de gestions durables des tourbières sont renforcées ; 4. Les communautés dans le cadre de leur développement sont appuyées ; 5. Un plan marketing, de communication et de financement est en place ;
Activités principales

Composante 1 : Développement du cadre politico-juridique entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo

Activités à mener :

1. Elaborer la politique et la stratégie entre les deux Congo pour une gestion durable des tourbières ;
2. Elaborer la diplomatie des tourbières de la Cuvette centrale ;
3. Elaborer le système de cadrage juridique favorable au développement des tourbières ;
4. Elaborer le système de recherche de financement favorable au développement des tourbières ;
6. Elaborer le système de suivi de la mise en œuvre de la déclaration de Brazzaville.

Composante 2 : Développement d'un cadre institutionnel et juridique national pour la gestion durable des tourbières ;

Activités à mener :

1. Elaborer le texte institutionnel et juridique de gestion durable de tourbière ;
2. réviser les textes juridiques sectoriels pour la prise en compte des tourbières ;
3. accélérer la mise en place du comité scientifique sur les tourbières.
4. accélérer l'élaboration du plan national d'affectation des terres

Composante 3 : Renforcement des capacités des acteurs et structures de gestion durable des tourbières

Activités à mener :

1. Procéder au recensement et au diagnostic des structures de formation et de recherche ;
2. Réaliser une étude de faisabilité du Centre d'Excellence sur les tourbières en Afrique centrale ;
3. Procéder à la construction du Centre d'Excellence sur les tourbières en Afrique centrale

Composante 4 : Appui au développement des communautés

Activités à mener :

1. identifier les activités génératrices de revenus pour les populations ;

2. initier les populations à pratique de d'activités génératrice de revenus
3. initier les populations à la pratique d'une agriculture durable ;
4. initier les populations à l'agropastoralisme durable.

Composante 5 : Marketing-Recherche et Formation-Communication

Activités à mener :

1. élaborer un système de marketing et de communication sur les tourbières ;
2. sensibiliser les acteurs locaux sur la nécessité de gérer durablement les tourbières ;
3. promouvoir le tourisme scientifique dans la zone des tourbières ;

Durée et Budget indicatif

Sans budget indicatif : 10 000 000 \$US